

Ci-après dénommé(s) « le Mandant »

IL EST CONVENU DES MODIFICATIONS SUIVANTES AU MANDAT D'ORIGINE :

CHANGEMENT RELATIF AU PRIX :

Prix de vente :

Nouveau prix de vente :

CHANGEMENT RELATIF AUX HONORAIRES :

Montant / taux des honoraires :

Nouveau montant / taux des honoraires :

AUTRES MODIFICATIONS :